



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Réf. ES AN 1/6- 0730

le 23 aout 2011

Objet: Convocation de la dix-huitième réunion d'APIRG/18 – Suivi de la décision 17/106 d'APIRG

Monsieur, Madame,

J'ai l'honneur de me référer à la décision 17/106 du Groupe régional de planification et de mise en œuvre (APIRG) sur la convocation de la dix-huitième réunion du groupe (APIRG/18) en novembre 2011, afin de préparer les contributions de la région à la 12^{ème} Conférence de navigation aérienne de 2012.

Votre attention est appelée sur le fait que, lors de son examen de la fréquence de convocation des réunions d'APIRG au cours de sa dernière réunion, le groupe est convenu qu'un intervalle de 18 mois était suffisant. Toutefois, le groupe a entériné la flexibilité proposée par le Secrétaire pour convoquer à tout moment, en consultation le Président, une réunion d'APIRG pour traiter des questions urgentes qui entrent dans le cadre du mandat du groupe.

Par la présente, votre Administration/Organisation est informée qu'après consultation avec le Président, la prochaine réunion du groupe se tiendra dans le courant du premier trimestre de l'année 2012. La lettre d'invitation correspondante vous sera envoyée en temps utile, en tenant compte des dispositions du Manuel des procédures d'APIRG. Le changement de date est essentiellement dû à un conflit de calendrier avec d'autres événements majeurs de l'aviation civile, et aux commentaires reçus des représentants des différentes parties prenantes sur l'opportunité de changer les dates qui avaient été proposées initialement.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma haute considération.

Meshesha Belayneh
Directeur régional de l'OACI
Bureau Afrique orientale et australe
et Secrétaire d'APIRG